

Allocution présidentielle

Défendre nos atouts et faire avancer les réformes

Rudolf Stämpfli, président de l'UNION PATRONALE SUISSE
1^{er} juillet 2011, JOURNÉE DES EMPLOYEURS à Zurich

Seul le texte prononcé fait foi

C'est la dernière fois aujourd'hui que je m'adresse à vous en qualité de président de l'Union patronale suisse. Mes huit années de mandat arrivent en effet à leur terme en cette Journée des employeurs. M. Valentin Vogt reprend dès demain les rênes de notre association. Pour moi, ce n'est pas pour autant le chant du cygne. Car, d'abord, je ne chante que sous la douche. Et puis, la crise financière nous a appris que les cygnes peuvent être noirs et nous créer de très mauvaises surprises. Le ciel nous en préserve!

Je désire toutefois profiter de la fin de mon mandat pour dresser un état des lieux de politique patronale dans un cadre temporel élargi. Non par inclination nostalgique ou par besoin d'évoquer d'héroïques souvenirs, mais parce qu'il me semble nécessaire d'apporter un éclairage sur la situation et l'évolution de la Suisse. Cette rétrospective me paraît d'autant plus importante que j'observe une défaillance de mémoire de plus en plus marquée dans le débat politique actuel. Laquelle se traduit par une perte des valeurs de référence, pourtant indispensables pour juger de la situation présente. Cet abandon permet aussi à de nombreux acteurs politiques de se soustraire à l'obligation de vérifier leurs positions au fil du temps. On peut citer le mot de Konrad Adenauer «Que m'importent les bavardages d'hier», comme un exemple de sagesse politique, mais alors, des déclarations qui se veulent a priori sérieuses sont vouées en toute logique à devenir de vains potins! Cela ne rehausse pas le sérieux ni la fiabilité du débat politique.

Des alertes qui ont été entendues

Mon prédécesseur Fritz Blaser avait intitulé sa dernière allocution présidentielle de 2003 : «Quelques sonnettes d'alarme pour la Suisse». Il voyait l'économie en panne de croissance et le chômage remonter au niveau des années 90. Il pointait alors du doigt l'emballement de la dette publique et les problèmes toujours en souffrance des assurances sociales. Il déplorait le clivage entre le monde politique et le monde de l'économie et mettait en garde contre l'érosion insidieuse de notre prospérité. Son analyse l'avait amené à cette conclusion: «Si la Suisse ne veut pas glisser définitivement dans la moyenne du classement, elle doit sérieusement se ressaisir». Avons-nous donc, depuis lors, rebondi comme il le souhaitait? Permettez-moi de répondre à cette question sur la base de quelques chiffres-clés, en remontant pour cela jusqu'à l'année 2001.

Le taux de croissance du PIB en valeur réelle avait atteint 2,5 pour cent en 2004 pour se maintenir ensuite à haut niveau jusqu'en 2007, avant que la Suisse ne subisse à son tour les effets de la crise financière et ne tombe en récession. Après un certain temps de réaction, l'emploi s'est vivement redressé chez nous et même en 2009, qualifiée d'année de récession, il n'a pas connu de véritable fléchissement. Parallèlement, dès 2004, notre degré d'endettement a continuellement régressé pour se situer désormais au-dessous de 40 pour cent.

En considérant cette évolution, on peut affirmer que la Suisse a connu un véritable sursaut. Nous avons certes bénéficié entre 2004 et 2008 d'une vigoureuse demande internationale, d'un niveau du franc relativement faible, de bas niveaux d'intérêt et d'une inflation modeste. Mais l'élément déterminant est que nous ayons pu tirer profit de ce contexte favorable et que ce retour en forme de l'économie suisse se soit confirmé en période de récession.

La bonne tenue de la Suisse est mise aujourd'hui en évidence par la comparaison internationale de quelques données-clés comme la croissance, le chômage - plus particulièrement le chômage des jeunes -, ainsi que le niveau de la dette publique. Divers classements internationaux de sites montrent également que la Suisse a retrouvé une excellente position ces dernières années.

Les raisons de cette «renaissance»

Lorsque je suis interrogé sur les raisons politiques de cette «renaissance» de la Suisse et de son économie, je cite quatre éléments:

1. La politique de croissance mise en route dans les années 90, axée sur le développement de la concurrence sur le marché domestique et sur l'accès aux marchés internationaux.
2. La politique financière qui, grâce au frein à l'endettement surtout, a opéré un changement de cap nous faisant passer d'un régime de déficits chroniques à l'équilibre à long terme des budgets publics et à une réduction de la dette.
3. L'ouverture du marché vers l'UE dans le cadre des accords bilatéraux ainsi que vers d'autres marchés exportateurs importants grâce à divers accords nouveaux de libre-échange.
4. Le passage à une politique de migration de qualité, fondée principalement sur la libre circulation des personnes avec l'UE et complémentirement sur l'admission contingentée de personnel bien formé et spécialisé en provenance d'Etats non membres de l'UE. L'ouverture du marché à l'UE est apparue comme le principal moteur de notre croissance entre 2004 et 2008, avant de faire efficacement contrepoids à la récession intervenue depuis lors.

Pour autant, on ne saurait négliger le fait que l'économie suisse a aussi bénéficié des atouts traditionnels de notre pays, c'est-à-dire de son marché du travail libéral, de ses infrastructures fiables, du bon niveau de formation du personnel et enfin - et surtout ! - de la stabilité politique et sociale de la Suisse.

Facteur décisif : les entreprises

Les atouts comparatifs sont une chose excellente. Mais si bons et perfectionnés soient-ils, ils n'auraient servi à rien si des entreprises fortes et bien installées n'en avaient pas fait usage. Je mets tout particulièrement ce point en exergue, car dans un régime d'économie de marché, ce sont les entreprises qui, en définitive, décident du cours de l'économie. Elles créent des compétences et cherchent les meilleures opportunités d'appliquer leur savoir-faire de manière profitable. Elles saisissent les chances et endossent les risques. Elles innovent et investissent. Elles organisent leurs chaînes de valeur ajoutée en choisissant les sites les mieux adaptés. Voilà pourquoi nous ne devons pas nous contenter de mener notre débat de politique économique ou patronale sur le plan de l'économie nationale et à la lumière de modèles économiques. Nous devons au contraire avoir sans cesse en ligne de mire la vie réelle des entreprises, leurs besoins, leurs possibilités et leur évaluation des conditions-cadres qui leur sont le plus utiles.

La flexibilité offerte par le partenariat social

Je songe ici aux entreprises en tant qu'organisations dont les employeurs et les travailleurs collaborent sur la base du partenariat social. Les chefs d'entreprise d'une part et leurs collaborateurs engagés et loyaux d'autre part visent certes leurs propres intérêts dans ce partenariat, mais dans le cadre d'une orientation commune tendue vers le succès de l'entreprise. Cette conjugaison d'intérêts des deux parties permet une organisation judicieuse, différenciée et honnête des conditions de travail sur le plan des entreprises comme des branches - un facteur-clé de la flexibilité de notre marché du travail. Ceux qui remettent en question les fondements mêmes du partenariat social ou qui adoptent un comportement déloyal nous exposent au contraire aux interventions du législateur et à une politisation de l'arbitrage des intérêts entre employeurs et travailleurs. Les conséquences d'un tel scénario peuvent être observées parmi les pays qui nous entourent.

Ombres et lumière dans les assurances sociales

Les paramètres que je viens d'exposer concernent l'économie nationale et le marché du travail. Dans ce domaine, de nombreux changements ont eu lieu ces dernières années. Peut-on en dire autant en matière d'assurances sociales? Ma réponse est nuancée. Dans la partie positive du bilan, je prends acte des progrès réalisés aux titres de l'assainissement de l'assurance-invalidité et de la révision de l'assurance-chômage et me félicite du rejet de diverses initiatives visant à alourdir l'Etat social. Les points négatifs sont le double échec de la 11^e révision de l'AVS, le non du peuple à l'adaptation du taux de conversion minimal de la LPP, la réglementation à l'échelle fédérale des allocations familiales, ainsi que les interminables révisions de la LAMal. L'agenda des problèmes en souffrance des assurances sociales est plus lourd que la liste des révisions qui ont abouti. Toutefois, nous ne nous sommes pas entièrement englués dans l'embouteillage des réformes, qui menaçait après le rejet de la première édition de la 11^e révision de l'AVS, en mai 2004. Le taux de la charge sociale, qui avait fortement grimpé dans les années 90, s'est stabilisé vers le milieu de la décennie écoulée où, il est vrai, les dernières hausses des cotisations et de la TVA n'ont pas encore été prises en compte.

Défendre la flexibilité du marché du travail

Pour prendre un raccourci, on pourrait décrire les derniers développements de l'économie suisse comme une revitalisation fondée sur les avantages du pays. Sur le plan de la politique patronale, j'en tire la leçon que nous devons défendre les facteurs de réussite qui ont prévalu jusqu'ici avec le même engagement qui est le nôtre afin d'éliminer, en matière de réformes, les faiblesses existantes.

Une première ligne de défense devrait consister à maintenir un marché du travail flexible. Celui-ci a valu à notre pays un taux d'activité très élevé, un faible chômage et un bon niveau de salaire. Il a prouvé ses mérites aussi bien en période de boom que pendant la récession; tant les jeunes que les actifs plus âgés profitent de sa force d'intégration. Dès lors qu'il combat la marginalisation économique et sociale et soulage les assurances sociales, le marché du travail flexible a non seulement un rôle économique, mais encore une éminente fonction de politique sociale. A ceux qui ne veulent pas admettre cela ni en tirer les conséquences qui s'imposent, nous recommandons la visite de certaines banlieues françaises ou anglaises.

Syndicats et partis de gauche entendent néanmoins, au nom du progrès social, submerger le marché du travail de nouvelles réglementations : par des dispositions plus sévères en cas de licenciements collectifs, par l'introduction d'une obligation générale de plan social (depuis peu approuvée également par le Conseil fédéral), par la transformation du congé maternité en un congé parental, par l'augmentation des allocations familiales légales, par des salaires minimaux légaux, par la réduction de l'éventail salarial au sein de l'entreprise, ou encore par des dispositions supplémentaires dirigées contre les licenciements. La liste n'est pas exhaustive. Nous devons défendre avec la plus grande fermeté les

positions contraires à celles-ci. Non par entêtement idéologique, mais parce que nous plaçons pour les avantages inhérents à un marché du travail flexible.

Défense de la libre circulation des personnes

La défense de l'ouverture du marché du travail à l'UE est tout aussi importante que l'engagement en faveur de sa flexibilité. Confirmé par plusieurs référendums, le plus important renforcement de notre position durant les 20 dernières années est remis en question par l'initiative populaire pour la limitation de l'immigration, annoncée par l'UDC. Cela exige de notre part une réaction forte. Une discussion factuelle est, à vrai dire, difficile, car les opposants à la libre circulation des personnes évoquent presque exclusivement ses effets secondaires négatifs tout en minimisant ses avantages. Ils opèrent par le biais d'affirmations maintes fois démenties et se servent, auprès de la population, des réticences émotionnelles existantes contre les immigrés.

Une politique consciente de ses responsabilités présente un autre profil. Elle devrait se fonder sur une analyse précise de l'évolution économique, démographique et sociale, en tirer les conclusions qui s'imposent et les défendre auprès de la population, même si elles semblent impopulaires dans un premier temps.

Critiques contre la libre circulation des personnes réfutées

Les arguments contre la libre circulation des personnes n'ont pas changé depuis des années : l'immigration en provenance de l'UE engendrerait une dynamique propre indépendante de l'évolution économique, aurait un effet d'éviction sur la main-d'œuvre indigène, pèserait sur le niveau des salaires, pousserait le taux de chômage à la hausse et entraînerait des abus de notre système social.

Ces critiques sont largement récusées par les sept rapports de l'Observatoire de l'accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE. L'immigration suit en effet l'évolution conjoncturelle et les besoins de l'économie. Elle vient compléter l'offre de main-d'œuvre nationale et les effets d'éviction qu'elle peut produire sont négligeables. Le chômage évolue selon le même schéma et présente la même structure qu'avant l'introduction de la libre circulation des personnes; l'écart entre chômeurs suisses et étrangers s'explique avant tout par l'important taux de sans-emploi parmi les ressortissants d'Etats tiers qui résident depuis longtemps en Suisse. L'évolution des salaires et les structures salariales ne sont guère touchées par l'immigration. Aucune pression généralisée n'est observée sur les bas salaires – le léger effet modérateur sur les hauts revenus est inoffensif du point de vue de la politique sociale. L'ouverture de notre marché aux travailleurs européens n'engendre pas de «tourisme social». Les nouveaux immigrés constituent un groupe important de contributeurs nets au 1^{er} pilier. Selon les calculs de l'Office fédéral des assurances sociales, l'immigration améliore de plusieurs milliards de francs les comptes de l'AVS. La libre circulation des personnes nous donne donc un peu plus de temps pour la révision de l'AVS.

Renforcement du marché de l'emploi suisse

Ces constatations recoupent les déclarations de nombreuses entreprises, selon lesquelles la libre circulation comble la pénurie de personnel qui freine la croissance des PME suisses. La disponibilité en main-d'œuvre qualifiée, vitale pour notre pays et son économie très développée, ne peut être assurée par le seul marché de l'emploi national, relativement petit, malgré l'intensité des efforts déployés en faveur de la formation. C'est ce que confirment d'ailleurs les derniers chiffres de l'Enquête suisse sur la population active: 31 pour cent des entreprises et plus de 45 pour cent des prestataires de services financiers disent avoir des difficultés à recruter du personnel qualifié. L'extension de la recherche à l'UE/AELE ainsi qu'à quelques Etats tiers triés sur le volet offre alors le complément nécessaire. Un complément qui a fait ses preuves en termes de qualité également : les immigrés originaires

des pays de l'UE-17/AELE bénéficient d'un niveau d'instruction supérieur à la moyenne et leur taux d'activité dépasse même celui des Suisses. Le renforcement structurel de l'offre de travailleurs a donc un impact sur le potentiel de croissance de notre économie.

La nécessité d'ouvrir le marché de l'emploi est encore plus pressante si l'on pense à l'évolution démographique et à la diminution de l'offre de travail nationale qui l'accompagne. L'association faîtière syndicale Travail.Suisse – qui n'est pas précisément un lobby patronal ! - estime que l'évolution démographique conduira à une pénurie de 400'000 salariés en 2030. La branche des TIC, par exemple, prévoit qu'il lui manquera 32 000 spécialistes à l'horizon 2017!

Pas de contrôle d'accès unilatéral !

Les détracteurs de la libre circulation des personnes exigent régulièrement que la Suisse contrôle de manière autonome l'immigration en provenance des Etats de l'UE, arguant que l'attrait de notre pays lui permettrait de choisir les travailleurs étrangers nécessaires. Cette attitude occulte le fait que l'attrait de la Suisse tient pour beaucoup à une véritable ouverture de son marché de l'emploi à l'Europe. Etablir un contrôle d'accès unidirectionnel n'est pas une solution. En revenir au contingentement tel que nous le connaissons pour l'immigration à partir des «Etats tiers» entraînerait de nouvelles dépenses administratives et une plus grande insécurité décisionnelle tant pour les entreprises que pour le personnel étranger. L'allocation de main-d'œuvre serait (de nouveau) tributaire de décisions bureaucratiques au lieu de dépendre de la demande des entreprises, ce qui ne pourrait que réjouir les adeptes de l'économie planifiée. Enfin l'accès des Suisses au marché du travail européen ne serait plus garanti et sans l'accord de libre-circulation des personnes disparaîtraient aussi les règles actuelles de coordination des assurances sociales et de reconnaissance des diplômes que nous avons avec l'UE. La mobilité des actifs qualifiés, indigènes et étrangers, que le travail amène toujours plus souvent dans différents pays d'accueil en souffrirait considérablement. La situation est paradoxale : alors que de nombreux autres pays engagent des mesures destinées à rehausser leur attrait dans la guerre des talents, la Suisse devrait remettre en question son attrait en tant que place de travail en retombant dans l'ancien schéma de réglementation.

Les Accords bilatéraux I en jeu

Les auteurs de l'initiative sur l'immigration prétendent qu'ils n'ont pas l'intention de dénoncer l'accord sur la libre circulation, mais simplement de l'adapter. Ceci est de la poudre aux yeux. Qui croirait sérieusement que le Conseil de l'UE, les 27 Etats membres et le Parlement européen accepteraient de restreindre la libre circulation des personnes en réintroduisant des contingents migratoires et en appliquant le principe de la priorité aux Suisses à l'embauche? Les auteurs de l'initiative prennent en compte une dénonciation de l'accord sur la libre circulation et, à cause de la clause guillotine, mettent en jeu tous les avantages des accords bilatéraux I. Voulons-nous vraiment risquer de perdre l'accès non discriminatoire au marché unique de l'UE et être contraints de renégocier nos relations avec l'Union européenne dans une position de solliciteur?

Si nous défendons avec véhémence la libre circulation, nous n'ignorons nullement pour autant ses corollaires, que ce soit sur le marché immobilier ou sous la forme des contraintes imposées aux infrastructures ou au corps social. Ces effets secondaires doivent être atténués grâce une politique judicieuse et non pas combattus en remettant en question l'axe central de notre politique migratoire. Ceux qui souhaitent faire marche arrière en restreignant drastiquement l'immigration en provenance des Etats de l'UE et en renonçant à l'accès non discriminatoire au marché unique militent aussi pour une limitation de la croissance. Cette relation de cause à effet et ses conséquences pour notre prospérité doivent être clairement mises en évidence dans les débats politiques! Quiconque se souvient de la stagnation des années 1990 nous mettrait en garde contre un tel scénario.

Pas d'ajournement de la réforme de l'AVS

Alors qu'il s'agit avant tout de maintenir un statu quo avantageux sur le marché du travail, des réformes supplémentaires sont nécessaires dans le domaine des assurances sociales. La révision de l'AVS, de l'AI, de la prévoyance professionnelle et de l'assurance maladie figurent au premier rang des priorités.

Le financement de l'AVS est certes encore assuré pour l'instant. Les dernières projections sont légèrement plus favorables que par le passé, (grâce à l'immigration!). Le résultat de répartition (recettes annuelles moins dépenses, sans le produit des placements) du 1^{er} pilier est cependant clairement orienté à la baisse. Cette tendance va s'accroître ces prochaines années, de sorte que le fonds de compensation commencera à fondre dès les années 2020 et tombera au-dessous du seuil de liquidité critique en quelques années.

Force est d'admettre que les projections sont entachées d'incertitudes. Il est notamment très difficile de faire des pronostics concernant l'évolution économique, dont dépendent les cotisations salariales et les recettes de la TVA. La tendance est pourtant clairement négative, car le rapport entre actifs et rentiers va se détériorer considérablement, après être resté plus ou moins constant ces 25 dernières années. Même avec des hypothèses très optimistes, la croissance économique, les cotisations salariales et les recettes de la TVA ne suffiront pas à combler la lacune de financement qui en résultera. Une réforme de l'AVS est donc indispensable et nous ne pouvons pas nous laisser détourner de ce but par des arguties sur les calculs prévisionnels. La question de savoir si la phase critique surviendra trois ans avant ou après est secondaire. Ce qui est certain, en revanche, c'est que la marge de manœuvre disponible pour organiser de façon optimale la transition vers le nouveau régime sera d'autant plus grande que la réforme sera menée à bien rapidement. Par conséquent, l'Union patronale suisse soutiendra activement le conseiller fédéral Burkharter pour faire en sorte que ce projet soit lancé rapidement. L'âge de la retraite nous paraît être le premier point de la réforme: il doit être à la fois flexibilisé et relevé pour permettre à l'AVS de faire face au défi démographique.

AI: poursuite cohérente de l'assainissement

L'assurance invalidité montre bien les conséquences que peut entraîner le refus d'une réforme qui s'est prolongé pendant des années. Depuis le début des années 90, on a observé un gonflement des déficits de l'AI. Mais au lieu de s'attaquer à temps à leurs causes, à l'explosion des rentes, on a tenté d'éluder les problèmes en procédant à des injections de capitaux dans l'assurance. Il a fallu attendre la 4^e révision de l'AI pour qu'un processus visant à freiner l'ouverture de nouvelles rentes se mette en route. La 5^e révision a permis de créer les conditions permettant d'appliquer effectivement le vieux principe «La réadaptation prime la rente». La révision 6a va encore étendre et renforcer les instruments à disposition. De nombreux signes montrent que ces mesures structurelles vont déployer leurs effets et que le financement additionnel soutenu par l'Union patronale est un bon investissement qui va dans le sens de l'assainissement de l'AI. Mais l'étape de montagne de cette voie d'assainissement est encore loin d'être franchie. Il faut que d'ici l'expiration du financement additionnel à fin 2017, le déficit de l'AI, de quelque 880 millions de francs aujourd'hui, soit épongé par des mesures prises du côté des dépenses. En poussant plus loin les économies, on parviendra à amortir la dette de l'AI de l'ordre de 15 milliards de francs. Ce programme d'assainissement est exigeant. Il ne sera couronné de succès que si d'une part les objectifs de réinsertion attendus sont atteints et si, d'autre part, il est possible de surmonter les résistances aux réductions de rentes envisagées dans le cadre de la révision 6b.

L'Union patronale suisse soutient pour l'essentiel le projet de révision 6b du Conseil fédéral. Elle salue notamment le passage à un système de rentes non échelonné qui permet d'éliminer les effets de seuil existants et obstacles à l'exploitation de la capacité d'activité restante. Mais il s'agit aussi de s'assurer

lors des délibérations parlementaires que les objectifs d'assainissement fixés soient effectivement atteints.

Prévoyance professionnelle : des bases réalistes sont nécessaires

La prévoyance professionnelle (PP) doit, avec l'AVS, relever le défi de l'allongement de l'espérance de vie. En outre, elle est fortement dépendante des rendements du marché des capitaux. Ceux-ci devraient croître à moyen et à long termes pour que les coûts de l'allongement de l'espérance de vie puissent être absorbés sans cotisations supplémentaires. Or, c'est le contraire qui se produit. Depuis les années 90, les rendements des placements peu risqués présentent une tendance marquée à la baisse et de nombreuses institutions de prévoyance ne parviennent pas à atteindre les objectifs fixés dans leurs plans en ce qui concerne les rendements effectifs des capitaux. La prévoyance professionnelle table largement, en particulier dans le secteur obligatoire, sur des rendements qu'il n'est pas possible d'atteindre à long terme. L'allongement de l'espérance de vie et l'insuffisance des rendements sur le marché des capitaux occasionnent dans le deuxième pilier des problèmes structurels dont la solution passe par une adaptation des paramètres de base.

Or, on n'est guère prompt à admettre la nécessité d'agir et l'on préfère se bercer d'illusions en espérant changer la réalité par des décisions ou l'absence de décisions politiques. C'est ce que nous avons vécu le 7 mars de l'année dernière, lorsque les citoyens ont refusé la nécessaire adaptation du taux de conversion minimal de la LPP. Les institutions de prévoyance doivent donc verser, au titre de la prévoyance professionnelle obligatoire des rentes dont le financement n'est pas totalement assuré. Cette politique visant à éluder les problèmes est dangereuse. La prévoyance professionnelle a besoin de bases réalistes et ne doit pas tirer des chèques sans provision sur l'avenir, c'est-à-dire au détriment de la jeune génération. Nous ne pourrons plus échapper encore longtemps à un débat honnête sur les prestations et le financement indispensable du 2^e pilier. Espérons que le rapport sur l'avenir du 2^e pilier envisagé par le Conseil fédéral constituera une bonne base dans ce sens.

Assurance-maladie: des structures claires s'imposent

C'est dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins que la justification des réformes apparaît le moins nécessaire. Chaque année, des augmentations de primes salées se chargent de nous rappeler les problèmes auxquels est confrontée cette assurance sociale. Ce secteur représente une lourde charge non seulement pour les ménages, mais aussi pour la Confédération et les cantons. En 2009, ces collectivités publiques ont dépensé 3,54 milliards de francs pour réduire les primes. Indépendamment des augmentations permanentes de primes, on constate une progression constante des coûts de la santé que doivent couvrir les assureurs du domaine obligatoire. Les problèmes de la santé, très largement liés aux dispositions de la LAMal, se reflètent dans l'assurance-maladie. Il en résulte un régime si complexe d'interactions entre prescriptions de prestations, règles de financement, garanties de dispensation, délimitations du marché, organes responsables, solidarités et responsabilités personnelles que même l'initié a de la peine à s'y retrouver. Je ne me considère pas comme un initié et, par conséquent, je ne peux qu'en appeler aux politiciens de la santé pour qu'ils aient enfin le courage de s'attaquer aux réformes fondamentales. La santé et l'assurance-maladie ont besoin de structures et de règles claires permettant de former dans l'ensemble un système cohérent et transparent. La complexité de la réglementation actuelle favorise une politique d'intérêts et de clientélisme, qui nuit à l'objectif de l'atténuation des coûts.

La responsabilité des employeurs est engagée

En lançant une mise en garde contre des attaques visant des atouts actuels de notre place économique et en préconisant des réformes destinées à assurer l'avenir, je ne m'adresse pas qu'aux « autres ». Nous autres employeurs sommes aussi mis à contribution. Cela commence avec la prise de

responsabilités dans le cadre de la liberté entrepreneuriale. La démesure et l'outrecuidance manifestées à certains niveaux directoriaux nous ont valu toute une série d'initiatives en matière de réglementation et ont massivement ébranlé la confiance du public dans l'économie. Aussi ne devons-nous pas en rester à la lutte contre l'initiative Minder, l'imposition des bonus ou l'initiative «1:12 – Pour des salaires équitables». Nous devons bien davantage encore nous soucier de rétablir notre crédibilité en apportant la preuve d'une gestion d'entreprise responsable. Alors seulement nous priverons les interventionnistes d'un champ de résonance et ferons disparaître le soupçon généralisé de ne défendre en fin de compte que des intérêts particuliers qu'engendrent nos exigences de réformes.

De plus, on attend des employeurs un comportement en accord avec leurs postulats politiques. Notre engagement en faveur de la libre circulation des personnes exige que les employeurs se soucient de l'intégration des migrants. A partir du moment où nous demandons que l'assainissement de l'AI passe par la réduction du nombre de personnes susceptibles de percevoir une rente, les entreprises doivent aussi apporter une contribution particulière à l'emploi de personnes handicapées. Quant à notre plaidoyer en faveur d'une élévation de l'âge de la retraite dans la prévoyance vieillesse, il n'est crédible que si l'engagement de travailleurs seniors est une notion parfaitement intégrée dans la politique du personnel. En d'autres termes, l'heure de la vérité patronale sonne dans les entreprises!

Conclusion

Au terme de mon état des lieux, je constate que la Suisse est sur la bonne voie. Sa situation est en tout cas meilleure qu'il y a huit ans. Si l'Union patronale suisse a pu y contribuer si peu que ce soit, j'en suis heureux.

Mais je sais aussi avec quelle rapidité les influences extérieures ou les erreurs internes sont susceptibles de nous détourner de la voie du succès. En tant que petite économie ouverte, la Suisse est exposée plus ou moins sans protection aux facteurs extérieurs. Les conditions monétaires actuelles en sont un exemple très parlant. Nous devons d'autant plus nous soucier des avantages comparatifs de la Suisse et nous efforcer de les préserver pour l'avenir. Avec mon successeur, l'Union patronale suisse va continuer de s'engager dans ce sens, ce qui exige, pour rester crédible, de la critique et de l'autocritique.

Une association faîtière ne peut remplir sa mission que si les organisations qui en sont membres la soutiennent. J'ai toujours bénéficié de ce soutien et j'en suis très reconnaissant aux responsables. Mes remerciements vont aussi à mes collègues du Comité de direction et du Comité ainsi qu'aux collaborateurs de notre siège qui m'ont appuyé de leurs conseils. Je recommande mon successeur, Valentin Vogt, à votre bienveillance. Je lui souhaite beaucoup de succès et de satisfactions personnelles dans sa nouvelle tâche, car finalement, un tel mandat doit aussi faire plaisir.